

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE SERQUES

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 19 heures 30,

le conseil municipal de la commune de SERQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CAZIN Etienne, Maire de la commune.

Présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mme Valérie MILON qui a donné pouvoir à Mme Isabelle DOUILLY.

Madame Isabelle DOUILLY est nommée secrétaire.

Convocation du 12 septembre 2024 conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil Municipal a déposé une gerbe et fait une minute de silence sur la sépulture de Mme Nathalie BROQUET, conseillère municipale décédée le 23 août 2024.

Suite à son décès, Madame Marie-Odile CHRETIEN entre en tant que membre actif au sein du conseil municipal.

Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} juillet 2024.

A l'ordre du jour :

OBJET : Rénovation éclairage public

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que des devis ont été demandés pour le changement de l'éclairage public non encore en LED à savoir 97 lanternes au total sur l'ensemble de la commune ainsi que le remplacement des 21 armoires.

Après étude des trois offres reçues l'entreprise BLOT ELECTRICITE de Leulinghem est la moins disante et est donc retenue.

Après exposé,

Le conseil municipal accepte la réalisation de l'ensemble des travaux d'éclairage public par l'entreprise BLOT ELECTRICITE.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire de réaliser les dossiers de demandes de subventions auprès de la FDE 62, de l'état (fonds vert), de la CAPSO (fonds de concours 2023-2025) et d'ENEDIS pour les armoires.

Donne pouvoir de signature à Monsieur le Maire de tous documents se référant au dossier de travaux de l'éclairage public.

OBJET : Don Fondation du Patrimoine- Immaculée Conception de Saint-Omer

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande de don de la Fondation du Patrimoine suite à l'incendie de l'église l'Immaculée Conception de Saint-Omer.

Après réflexion le conseil municipal,

Accepte à 12 voix pour 1 contre 2 abstentions le versement d'un don d'un montant de 1 000 euros à la Fondation du Patrimoine en faveur de la reconstruction de l'Immaculée Conception de Saint-Omer.

Accepte l'inscription de la dépense au budget primitif 2024.

OBJET : REMPLACEMENT MEMBRE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Suite au décès de Mme Nathalie BROQUET et conformément aux dispositions de l'article R123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles il convient de procéder à la nomination d'un nouveau membre du centre communal d'action social.

**Après appel à candidature le conseil municipal,
Nomme Monsieur Dominique LOZINGUEZ nouveau membre du CCAS de la commune en remplacement de Mme Nathalie BROQUET.**

QUESTIONS DIVERSES

+ PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Wident Chantal, agent des services cantine garderie entretien à la commune depuis le 8 septembre 1994, fera valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2024. Son poste sera attribué à un personnel contractuel à ce jour et une autre Serquoise signera un CDD de 1 an pour les besoins des services.

+ PROJET CITY STADE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de city-stade qui a été évoqué en début d'année suite à la demande de Monsieur Kévin Erckelboudt, conseiller municipal, peut être étudié à nouveau. Monsieur le Maire contactera le département concernant la faisabilité et la demande de subvention.

+ TARIF CANTINE SCOLAIRE

La municipalité ne souhaite pas augmenter le tarif de la cantine pour l'année 2025.

+ DIVERS

- Un repas dansant planche campagnarde (sur place ou à emporter) sera proposé au profit de la ligue contre le cancer à la suite de la dissolution de l'association Audomarose. Le repas aura lieu à la salle des fêtes le samedi 23 novembre 2024. Monsieur Demarthe Romain fera la sono à titre gratuit.
En 2025 la commune sollicitera les communes voisines afin d'organiser éventuellement une marche collective
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la continuité de l'Eurovéloroute 5 ne se fera pas avant 2028-2029 pour la commune de Serques selon un choix des élus départementaux.
- Madame Caroline Bécaert demande si des panneaux de signalisation peuvent être installer pour la « tilquoise » afin que les poids lourds n'empruntent plus la rue du Zudrove. Elle sollicite également la pose d'un panneau interdiction 3,5 tonnes à l'entrée de la rue.
- Monsieur Dominique Lozinguez fait une demande d'achat de mange debout pour la salle des fêtes. Un devis sera demandé.
- Faire-part naissance de Alice Cordier (petite fille de Monsieur Jean-Luc Massemin).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.